

Revendiquons !

Des classes à petits effectifs (15 à 20 élèves suivant la typologie des établissements).

Des moyens et une formation à la hauteur d'une interdisciplinarité digne de ce nom.

Un temps de concertation inscrit dans le temps de travail de tou-te-s les personnels enseignants et d'éducation, sous la forme d'une décharge horaire de 3 heures.

Une assurance des dédoublements existants et liés aux nouveaux dispositifs.

Une assurance des dédoublements existants et liés aux nouveaux dispositifs.

La création de réseaux d'aides spécialisés dans le second degré.

Une révision de la carte scolaire au service de la mixité sociale.

Luttons contre une école utilitariste adossée au seul marché de l'emploi, une école soumise au capital et aux logiques managériales libérales.

Luttons pour une école émancipatrice, polytechnique, respectant le rythme de chacun, luttant contre tous les déterminismes !

Faire le choix de la CNT-Solidarité Ouvrière, c'est développer une alternative syndicale :

Refus du corporatisme. Nos syndicats regroupent dans une structure unique les travailleurs-euses de la maternelle à l'université, sans distinction de métiers ou de statuts. Personnels administratifs et agents, personnels d'enseignement et d'éducation : on travaille ensemble, on lutte ensemble ! Pour nous la lutte syndicale ne peut se restreindre à un seul secteur. Notre syndicat est **interprofessionnel**.

Indépendance et autogestion. Nous refusons les décharges du ministère, nous fonctionnons uniquement avec les cotisations des adhérent-e-s, les décisions sont prises en AG de syndicat, nos mandatés sont révocables.

Refus du clientélisme. Si nous participons évidemment à la défense des collègues (aide juridique, accompagnement...) nous ne vous promettons pas la mutation de vos rêves et ne participons pas aux commissions administratives. Pour nous ce n'est pas le rôle du syndicalisme de cogérer les carrières avec l'administration.

Un outil de coordination aux services des luttes. C'est en luttant que nous obtiendrons de nouveaux droits !

Un syndicalisme révolutionnaire. Défendre nos conditions de travail, gagner de nouveaux droits, c'est le rôle du syndicalisme. Mais nous revendiquons aussi une autre école à l'opposé des inégalités actuelles et loin de tout rapport de domination. Nous militons pour une école émancipatrice s'inscrivant dans un projet plus large de transformation sociale.



fede.educ.public@cnt-so.org

www.cnt-so.org



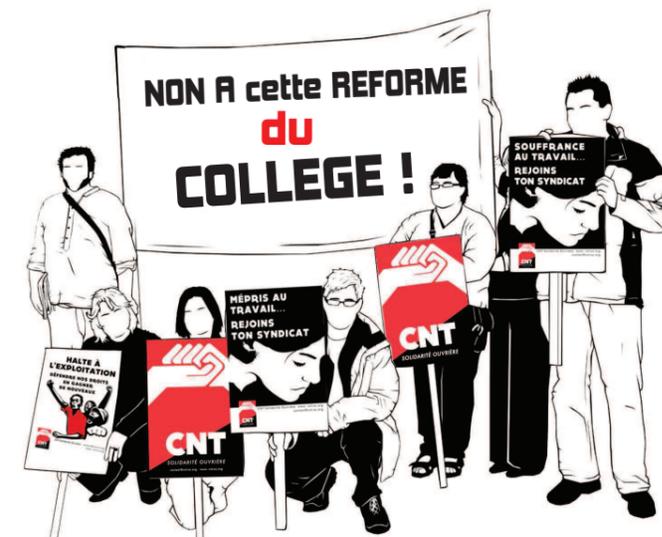
Réforme du collège 4 pages analyse

Une nouvelle réforme s'annonce pour toutes les classes du collège à la rentrée 2016. Affichant un élan généreux en matière de pédagogie et un regain d'intérêt soudain pour la démocratisation de l'École, le gouvernement annonce une refondation du « collège unique » dont tout le monde s'accorde sur le fait qu'il avance cahin-caha et n'a jamais tenu ses promesses. Mais derrière les principes de façade, de quelle réforme s'agit-il ? Pour avoir un panorama plus complet, il convient aussi de mettre en relation cette réforme avec les nouveaux programmes, en cours d'élaboration, et les textes réglementaires sur les obligations de services.

Sous couvert d'autonomie, la porte ouverte aux logiques inégalitaires

L'autonomie est devenue le maître mot de toute réforme, pesant autant sur l'élève, le professeur ou l'établissement. Voilà que l'institution somme à chacun d'être autonome ! Curieux paradoxe, surtout si l'on regarde de près ce qu'il en est : cette réforme restreint les grilles horaires nationales par discipline et par année, au profit d'une modulation de 20 % des horaires enseignants. Celle-ci sera définie par le chef d'établissement et le conseil pédagogique, institution sans légitimité ni représentativité, boycottée dans de nombreux établissements. L'autonomie prend donc un sens plutôt managérial que pédagogique, cette logique étant renforcée avec les textes réglementaires sur les ORS induisant la création de hiérarchies intermédiaires et des inégalités salariales entre collègues (voir encadré).

Si l'on peut être favorable aux nouveaux cycles (Cm1-CM2-6ème, 5ème-4ème-3ème) qui favoriseront peut-être plus de souplesse dans les temps d'apprentissage, on ne peut que s'inquiéter d'une modulation des horaires aléatoire et soumise à des rapports de force entre disciplines. En effet, comment concilier une flexibilité accrue des enseignements et une garantie d'égalité face aux connaissances ? La réforme des rythmes scolaires qui allait dans le sens d'une décentralisation et d'une plus grande autonomie des municipalités et des écoles n'est pas là pour nous rassurer : on a trop vu le désastre de sa mise en œuvre.



Luttons pour une école émancipatrice, polytechnique, respectant le rythme de chacun, luttant contre tous les déterminismes !

Comment ne pas se réjouir d'une réforme qui remettrait au goût du jour la pédagogie de projet, la valorisation du travail en équipe et la créativité de l'élève ? Les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) proposés aux élèves de la cinquième à la troisième sur un créneau de 4h (partagé avec l'Aide Personnalisée) ouvrent de belles promesses. Mais comment croire à ce nouveau dispositif avec des moyens absents pour mettre en place un travail en petits effectifs (et les 4000 postes annoncés n'y suffiront pas), sans heures de concertation prévue à l'emploi du temps des professeurs, et sans formation de ces derniers à la transversalité ?

Comment croire à ce nouveau dispositif pour tous ceux et celles qui ont connu les Travaux Croisés, les IDD, les TPE au lycée, dispositifs qui se sont tous effrités, ont vu diminuer progressivement les moyens de leur mise en place, et ont parfois complètement disparu, sans rétablissement des heures disciplinaires ? Comment faire en sorte que l'interdisciplinarité ne soit pas le nouveau cheval de Troie pour une dissolution des enseignements ?

Contre l'échec scolaire, refusons les rustines !

Notre ministre Najat Vallaud- Belkacem a raison de déplorer les 140 000 élèves qui décrochent de l'école chaque année. Elle aurait aussi raison de s'inquiéter que la France en 2012 a rejoint le peloton des pays les plus inégalitaires du monde. Selon Pisa en effet, l'école française, coude à coude avec l'école belge, est en tête dans l'accroissement des inégalités sociales de départ !

Que nous propose-t-on pour remédier à l'échec scolaire ? Un travail plus cohérent entre les disciplines via les EPI porteurs de plus de sens pour les élèves, un socle commun minimal corrélé à une évaluation permanente, quelques heures d'AP (3 h d'aide personnalisée en 6ème, un taux flou et modulable pour les autres années). Et l'on croit que ces aménagements périphériques changeront la donne ?!

Seul un investissement massif en termes de moyens pour des classes à petits effectifs et ce, dès la maternelle, peut inverser la courbe des inégalités et lutter contre la ségrégation sociale. Pour réussir une véritable démocratisation de l'école, cette mesure d'urgence devrait être associée à des politiques de mixité sociale qui passent par la révision de la carte scolaire, une réelle revalorisation de l'éducation prioritaire et une politique de la ville ambitieuse pour désenclaver les quartiers. On ne peut demander à l'école de cicatriser par des moyens de pacotille les désastres causés par une économie libérale qui sacrifie des pans entiers de la société. Non les AP et EPI, PPRE et autres sigles qui disent le vide n'y suffiront pas !



Ne soyons pas dupes de la novlangue de l'école libérale !

Quand on vous dit « autonomie », entendez : auto-débrouille , décentralisation inégalitaire, mise en concurrence des établissements, des équipes disciplinaires et logiques de dérégulation.

Quand on vous dit « compétences », pensez : adaptation au marché de l'emploi, flexibilité, smic culturel mais culture du résultat systématisée.

Quand on vous dit « interdisciplinarité », comprenez : fin d'une culture commune, détricotage du cadre national, flou pédagogique, diversification hiérarchisante des parcours et à termes, baisse des moyens.

Rappelons à cet égard qu'un rapport de l'OCDE en 2001 indiquait que « les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin » !

Tronc commun et enseignements complémentaires :

Accompagnement personnalisé : (3H en 6° et au moins une heure de la 5° à la 4°). Le terme personnalisé est inadéquat puisque cet AP se fera en groupes ou classe entière ! Déjà mis en place au lycée, ce type de dispositif -sans contours clairement définis- y est un échec, servant majoritairement à rattraper du temps disciplinaire.

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires : démarche de projet autour de 8 thèmes transversaux permettant de croiser des disciplines, 3 H/ semaine à partir de la 5° . 2 thèmes devront être traités chaque année et au moins 6 sur l'ensemble de la scolarité pour chaque élève. Nous sommes très favorables à l'interdisciplinarité et à une pédagogie active mais il est nécessaire de pérenniser des temps de formation et de concertation pour accompagner la mise en place d'un tel dispositif.

Langues : la LV2 débutera en 5°. Les sections bilangues, européennes et internationales sont supprimées. Les langues anciennes et régionales passent dans les enseignements complémentaires. Ce dernier point reste problématique, le maintien de ces enseignements relevant d'arbitrages locaux et d'une concurrence entre disciplines.

La troisième "prépa-pro" aura le même volume horaire que les autres (avec un complément de dotation spécifique), les enseignements complémentaires devant ouvrir sur « les champs professionnels ». Comme auparavant nous devons être vigilant pour ne pas faire de ces classes, des filières de relégation, que la découverte soit celle du monde du Travail et non pas uniquement du point de vue de l'entreprise.

"Autonomie" renforcée :

Dès 2016, une enveloppe correspondant à 2h45 par semaine et par classe (puis 3h en 2017) sera consacré à « l'autonomie » dans chaque établissement devant notamment permettre le travail en groupe réduit. L'intention est louable mais les moyens insuffisants pour permettre des dédoublements plus systématiques, d'autant que les heures d'enseignement des langues anciennes et régionales devront être prises sur ce volume horaire. Cela présage d'une concurrence malsaine entre enseignant-e-s et disciplines pour obtenir des moyens.

L'organisation et la répartition de cette part « autonome » des enseignements sera faite par le chef d'établissement et le conseil pédagogique puis validée en CA. Nous sommes absolument hostiles au renforcement du rôle pédagogique des chefs d'établissement et dénions toute représentativité au conseil pédagogique dont nous renouvelons l'appel au boycott. Pour nous, cela renforcera les logiques clientélistes et comptables au détriment du pédagogique. Nous notons que les enseignant-e-s sont minoritaires en voix dans les CA et pourraient s'y voir imposer des dispositions contraires aux avis des équipes pédagogiques !

Horaires et modulation des enseignements :

Possibilité de variation, par niveaux, de la répartition du volume horaire par discipline dans le respect du volume horaire global de chaque discipline sur un cycle, et du volume horaire annuel pour l'élève.

Possibilité de semestrialiser les enseignements artistiques (2 heures d'AP un semestre et 2 heures de musique un autre). Possibilité de fusionner les disciplines scientifiques en 6°.

Il conviendra d'être vigilant pour que ce type de globalisation et de modulation corresponde bien à une volonté pédagogique des équipes et ne soit pas une variable d'ajustement comptable de DHG serrées. Concernant les matières scientifiques autant nous sommes favorables aux croisements disciplinaires autant nous nous opposerons à une fusion de ces enseignements.

Limitation à 06h de cours par jours en 6°. Pause méridienne d'1h30 minimum. L'attention aux rythmes de l'enfant semble décidément à géométrie variable avec ce gouvernement, qui tantôt semble s'en soucier, tantôt détruit toute cohérence, comme le révèle l'adoption d'un nouveau calendrier scolaire scandaleux pour la rentrée 2015, au profit des lobbies touristiques, et avec un dernier trimestre de plus de 12 semaines pour la première zone !



ORS & IMP :

Des **indemnités pour mission particulière** seront mises en place dès la rentrée 2015. La mise en œuvre de ces IMP se fait par le chef d'établissement avec l'aide du conseil pédagogique et avis du CA, dans le cadre d'une enveloppe attribuée par les Rectorats. Si cela indemniserait certaines missions existantes (prises en compte auparavant dans les dotations comme les coordinateurs-trices EPS ou numériques) cela va en créer de nouvelles comme les « coordinateurs-trices de cycle » ou « coordinateurs-trices de niveaux ». Instituée auparavant (dans le cadre de la refonte des ORS), ces IMP s'inscrivent dans la logique d'autonomie managériale induite par la réforme du collège. Elles vont créer une hiérarchie intermédiaire, sur le modèle des « professeurs référents » ou « préfets des études » qui avaient largement été rejeté en Éducation Prioritaire ces dernières années, et des disparités salariales inacceptables. La pérennisation d'un temps de concertation pour tous les personnels, permettant une horizontalité de la coordination et de la prise de décision, nous semble une solution beaucoup plus pertinente.